



HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSSES

- Séance du 25 Juin 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 28

**Absents avec
procurations : 5**

**Absents sans
procurations :**

Votants : 33

Date de convocation : 19/06/2026

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 26/06/2026

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Malika BENSOUICI, Magalie GRANDSIMON, Xavier BERLUTEAU, Martine DESJARDINS, Didier ZERBIB, Michèle BENESSE, Cédric LACASSAGNE, Fabio VITULLI, Morgane CARRA, Jérôme SICARDON, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Sébastien LATT, Sylvie CASSAING, Philippe REGAL, Elodie RICHARD, Souria BELHANDOUZ, Jean-Paul JOHEL, Jeannine MIROUZE, Florian CELIE, Hantavola SISTAC, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Julien LAUSSU, Cynthia GONZALEZ, Christian CUQ, Guy DELRIEU.

**Excusés avec
procurations :** Philippe STREMLER à Michèle BENESSE, Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUICI, Si Tat HOANG à Martine DESJARDINS, Alain D'ORSO à Jean-Paul JOHEL, Clara Jackiewicz Clara à Françoise BARRERE

Absents sans procurations : /

Secrétaire : Cédric LACASSAGNE

N° DEL/2026-5-04

**CLECT du Muretain
Agglo – complément
sur la désignation des
représentants**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-33.
Vu les IV et V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.
Vu la délibération n° 2026.072 du 21 avril 2026 du Muretain Agglo fixant le nombre de conseillers municipaux à désigner pour chaque commune membre, qui a été défini à 3 pour Seysses.
Vu la délibération n° 2026-3-24 du 2 avril 2026 par laquelle le conseil municipal a désigné M Jérôme Bouteloup et Mme Magalie Grandsimon comme délégués à la CLECT, sur la base du nombre de sièges jusque-là attribué à la commune.
Considérant que la commune doit donc désigner un membre supplémentaire issu de son conseil municipal afin de siéger au sein de la CLETC du Muretain Agglo.
Considérant qu'un appel à candidature est effectué, et que Souria BELHANDOUZ a indiqué être candidats.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **De décider** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
- **De désigner** en qualité de représentant supplémentaire au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du Muretain Agglo pour la commune de Seysses Mme SOURIA BELHANDOUZ
- **De déclarer** que les membres Seysssois de la CLECT du Muretain Agglo sont donc M Jérôme Bouteloup, Mme Magalie Grandsimon, et Mme SOURIA BELHANDOUZ

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Secrétaire de séance
Cédric LACASSAGNE

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

